

DE ROUBAIX-TOURCOINGS

LES ARMEMENTS TERRESTRES

Ainsi l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon peuvent envisager dès maintenant avec une quasi-certitude le moment où leurs budgets pourront se décharger des énormes dépenses provoquées par leurs armements navals.

Pour nous, qui plus qu'eux ployons sous la charge financière et qui avons dépensé pour la guerre, rien qu'en 1920, environ 7 milliards, M. Briand déclare qu'il lui paraît nécessaire que nous puissions continuer cet effort à perpétuité.

Le monde entier a manifesté un étonnement douloureux des déclarations faites à Washington par notre président du Conseil. Il estime à tel point invraisemblable l'attitude de la France, qu'il lui qualifie ouvertement de féroce. Les Français, demandent nos voisins, estime-t-elle sérieusement qu'elle pourra continuer à dépenser chaque année pour son armement de 5 à 7 milliards, alors qu'elle n'arrive même pas (elle en est loin) à équilibrer le budget de ses dépenses ordinaires ?

La France, disent-ils, en est elle arrivée au point où elle n'aurait plus le droit de sacrifier d'une haine qui n'est plus de mise après sa victoire ? La France, répètent-ils, ne voit-elle donc pas que les dépenses énormes qu'elle fait pour son armement à une époque où l'Allemagne est désarmée, elle devra seulement les augmenter au fur et à mesure que son ennemie recouvrera sa puissance et sa richesse ? Ne comprend-elle pas, d'ailleurs, qu'elle pourra bien, pour un temps, mater 60 à 80 millions d'Allemands avec ses 38 millions de Français, mais que d'ici à quelques années, faute d'un secours assuré de la part de l'Angleterre et des Etats-Unis, la situation sera renversée ?

M. Briand parle de la réduction à un an et demi du service militaire de trois ans. Nous savons, quant à nous, ce qu'il en est, et qu'il n'est nullement question pour cela de réduire de moitié les effectifs actuels. L'étranger ne s'y est du reste pas trompé. L'éloquence de M. Briand avait fait impression le premier jour et un certain nombre de dames de Washington qui assistaient à la séance s'étaient assurées, on, laissé aller jusqu'à fondre en larmes au récit de nos malheurs et des périls qui nous menacent encore. Il faut reconnaître que l'émotion causée n'a pas dépassé l'enceinte du palais où notre Premier a parlé. La presse étrangère est unanime à ce sujet.

M. Balfour ne sera pas seul à reconnaître avec regret, et à écrire dans le "News", que le discours de M. Briand était, disait-on, l'offrande de la France sur l'autel de la Paix, en réalité, n'offre rien du tout. Au contraire, en rendant hommage verbalement à l'idéal de la paix, il chantait la guerre dans son esprit.

La vérité est hélas ! que la France est si bien plongée dans l'atmosphère de la guerre, qu'elle voit la guerre partout. Nous avons le droit de supposer, ajoutent ces organes, que les Français, peuple et gouvernements, sont assez clairvoyants pour comprendre que l'Angleterre et l'Amérique ne permettraient pas plus à l'Allemagne d'attaquer la France qu'elle ne consentiraient à un conflit de la France avec l'Amérique.

M. Briand entraîne son pays dans une voie qui conduit vers un état de choses mêmes opinions ailleurs. Partout on voit les peuples se tourner contre la France avec colère et lui reprocher d'être la seule nation à constituer encore une menace pour la paix. Le grand événement dans la détresse qui accable notre pays est véritablement, l'Espagne, la Hollande, les Pays scandinaves, l'Italie embrassent avec ferveur la cause de l'Allemagne et nous voient aux gémonies. L'Italie est à tel point montée contre nous, qu'elle en arrive aux voies de fait sur nos consuls. Ferraris nous l'unité des peuples dans la haine et le mépris.

Une politique comme celle du Bloc National ne pouvait arriver qu'à ce résultat. Il faut tout de même reconnaître que la politique pacifiste d'avant guerre avait abouti, en 1914, à nous concilier l'unanimité des sympathies.

Les Dieux veulent nous éviter cette nouvelle guerre que les braves de l'Action Française ont vu l'Echo de Paris appeler de tous leurs vœux. Car nous y serions plutôt en mauvaise posture et piétrement soutenus par l'opinion publique internationale.

Comme on comprend que nos chauvins eschant avec tant de soin, dans les organes de la grande presse française, cette quasi-unanimité dans la détresse qui accable nos moindres actes et paroles. Pour caractériser l'état d'esprit des Italiens à notre endroit, je trouve dans la "Tribuna" ce passage caractéristique d'un article intitulé "Le Déclin de l'Europe", qui date du 23 novembre dernier :

" Il est bien vrai que la dépression de l'action militaire et diplomatique de l'Italie pendant la neutralité et pendant la guerre n'a commencé en France qu'à l'ouverture du Congrès de Paris, quand il ne s'agissait plus d'éloigner le péril de l'invasion germanique, mais de partager les fruits de la victoire. Il n'en est pas moins vrai que la thèse apportée lors de cette négociation, digne de Shylock, dans le dessein d'arracher à l'Italie sa chair, sa gloire et les espérances de l'avenir, est restée, une fois le crime accompli, la thèse de la culture et de l'esprit français ; puisqu'un maréchal qui fut l'un des ennemis les plus acharnés du nom italien dans les Balkans et en Orient, a pu en faire le fond d'un de ses récits militaires ".

Un article du maréchal Franchet d'Espèrey.

Squelettes dans un bois

On découvre chaque jour de nouveaux ossements

Brest, 23 décembre. — De nouvelles fouilles ont lieu sous la direction des gendarmes, dans le bois de Coat-Péhen où des ossements ont été trouvés ; de nouveaux ossements ont été découverts qui semblent provenir de deux squelettes au moins. Circonstance plus étrange, on a détaché à plusieurs mètres de l'endroit où se trouvait le crâne, vingt-deux dents très bien conservées. Les recherches continuent.

La prochaine réunion du Conseil Suprême

L'ORDRE DU JOUR. Londres, 23 décembre. — Selon le "Daily Mail", l'ordre du jour du prochain Conseil suprême comprendra les points suivants : le réajustement des réparations, la ratification de l'accord de Wiesbaden, la ratification de l'accord financier du 13 août ; la question d'une alliance franco-anglaise, la reconstruction économique de l'Europe, y compris l'Allemagne et la Russie.

Les socialistes vont convoquer une conférence internationale

A la conférence socialiste de Francfort, les partis ouvriers indépendants anglais et les partis socialistes français ont chargé leurs délégués de se mettre en rapport avec le Labour Party, en vue de la convocation d'une conférence internationale de tous les partis ouvriers des pays intéressés aux traités de Versailles et de Saint-Germain. La conférence discutera la situation économique de l'Europe et la question des réparations.

L'ACCORD ANGLO-IRLANDAIS

IL N'EST PAS ENCORE RATIFIE. Le débat sur l'accord anglo-irlandais s'est poursuivi au Dail Eireann. Il devient chaque jour de plus en plus évident que les hommes qui ont combattu dans l'armée irlandaise sont à une majorité écrasante en faveur de l'acceptation de cet accord.

Le Dail Eireann s'est ajourné au 3 janvier.

On apprend de source autorisée que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour remettre en liberté tous les condamnés politiques irlandais aussitôt que le Dail Eireann aura ratifié l'accord anglo-irlandais.

Une épidémie de grippe dans l'Allemagne du Sud

On signale une épidémie de grippe dans l'Allemagne du Sud et en Rhénanie. A Mannheim, la circulation des tramways a dû être réduite, un certain nombre d'employés étaient atteints. A Coblenche quelques écoles sont fermées. Des cas de grippe sont aussi signalés dans la population civile à Francfort et à Mayence.

SURSIS AUX EXPULSIONS

LA COMMISSION DE LEGISLATION A ADOPTE CETTE PROPOSITION. Paris, 23 décembre. — M. Guibal, chargé par la Commission de législation civile et criminelle de rapporter la proposition de loi de M. Arthur Levasseur et plusieurs de ses collègues tendant à surseoir aux expulsions de locataires, conformément au vœu de la Commission, conclu favorablement à l'adoption de la proposition. Cette-ci est ainsi conçue :

" Dans tous les cas où il n'est pas intervenu une décision suivie d'exécution, il sera, jusqu'à la promulgation de la loi sur les loyers actuellement en discussion, sursis à l'expulsion des locataires qui pourraient être appelés à bénéficier des dispositions de la dite loi. "

Gracié trop tard !

DALBA, FOU, BROUILLON DE L'HERBE. L'archevêque Dalba qui, en 1912, attendait à la vie du roi Victor-Emmanuel et fut réemmené gracié à l'occasion des noces d'argent des souverains, vient d'être interné dans un asile d'aliénés. Les rigueurs de l'emprisonnement ont accompli leurs terribles effets sur ce misérable que la grâce a atteint quand il était déjà tombé dans une complète bestialité. En dernier lieu, Dalba, qui s'était enfui du domicile paternel, fut retrouvé aux environs de Rome en train de brouiller l'herbe.

Le commandant Pontanel fera huit mois de prison

Orléans, 23 décembre. — Le Conseil de guerre du 5e corps a rendu son jugement dans l'affaire Pontanel. Le commandant Pontanel a été reconnu coupable d'abus de confiance par 6 voix contre une avec l'admission des circonstances atténuantes. L'ancien président du Conseil d'administration de la coopérative militaire de Melun a été condamné à 8 mois de prison et 100 francs d'amende.

Des cultivateurs voulaient augmenter le prix du lait

L'ACTION DE LA JUSTICE LES A FAIT RENONCER A LEUR PROJET. Nous avons relaté, voici quelques jours, que le parquet de Douai avait fait ouvrir une instruction contre des membres du Syndicat des producteurs de lait qui avaient augmenté leurs prix de 0 fr. 10 le litre, et envisageaient la possibilité d'une nouvelle hausse. L'action des magistrats douaisiens a déjà porté ses fruits. Au cours d'une nouvelle réunion tenue le 22 décembre, les producteurs de lait ont décidé qu'aucune hausse nouvelle n'aurait lieu. Ils songent même à revenir à l'ancien prix. Décidément, la crainte de la justice est le commencement de la Sagesse.

Un crime mystérieux a été commis à Arras

En plein jour, une vieille rentière a été assassinée à coups de hache

Un crime horrible a été découvert hier à Arras. Une rentière, Mme veuve Suaton, née Zélie Ahar, 68 ans, demeurant place Saint-Etienne, a été retrouvée assassinée chez elle, dans la matinée.

Le dernier déjeuner

Mme Suaton, qui loue des chambres garnies, avait déjeuné le matin avec une de ses locataires, qui, ayant passé la nuit dehors, était rentrée au jour. Après quoi, la locataire alla se coucher.

La mort sans bruit

Elle se trouvait dans la chambre contiguë à celle où la personne qui avait déjeuné avec elle, reposait, quand elle fut assaillie de coups de hache. La lutte a dû être très courte, car ni la locataire, qui dormait à côté, ni les employés de la Reconstitution, dont le bureau est à proximité, ni des ouvriers qui travaillaient en face, n'ont rien vu, ni rien entendu.

Un expulsé récalcitrant

Il tue les gendarmes assiégeant sa maison

Orthez, 23 décembre. — Le nommé Paul Dornblides, refusant d'évacuer le logement qu'il occupait rue St-Pierre, à Orthez, s'est barricadé hier dans sa chambre et a tiré deux coups de feu sur les gendarmes requis pour l'expulser. Le brigadier Penon, grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital d'Orthez. Une balle atteignit également un jeune homme, qui a dû être hospitalisé à Pau. La gendarmerie a pris des mesures pour encerper la maison du forcené et le siège de la maison a continué toute la nuit.

Ce matin, vers 11 heures, Dornblides a tiré un coup de fusil sur le gendarme Vincent qui, atteint au plein cœur, a été tué. Il était à la veille de prendre sa retraite.

L'émotion à Orthez est considérable. La maison où est enfermé Dornblides est dans une réelle étreinte, ce qui gêne les opérations entreprises pour capturer le criminel.

UN DRAME MYSTERIEUX

UN FIANCE EST MORT DE FAÇON ÉTRANGE. Strasbourg, 23 décembre. — Un drame étrange vient de se passer à Kilmontal, près d'Oberrain. Une jeune Mulhouseuse, Alexandre Kever, vingt-quatre ans, (fait venu loger dans un estaminet pour veiller aux préparatifs de son prochain mariage avec une jeune fille de Kilmontal, Mlle Lisa Cletty. On l'a trouvé mort dans sa chambre. Il était étendu sur son lit, avec une blessure dans la région du cœur. Sur la table de nuit se trouvaient un revolver, trois bougies allumées et le portrait de sa femme. L'enquête a établi que Kever, qui avait reçu la veille une somme importante, ne possédait plus rien sur lui. On apprend aussi qu'il reçut, la nuit de sa mort, une visite mystérieuse. Le parquet a été saisi de l'affaire.

Les Travaux Parlementaires

A LA CHAMBRE

DES INTERPELLATIONS. La Chambre s'est réunie hier, sous la présidence de M. PERET.

On a décidé d'écarter ultérieurement une interpellation Jock, sur la situation faite à des victimes de la guerre, qui ont été rayonnées de diverses administrations publiques et on fixe à aujourd'hui la date de l'interpellation Cachin sur les secours à apporter à la Russie.

LA TAXE SUR LES CINEMAS

On retire de l'ordre du jour le projet de loi tendant à modifier la taxe sur les représentations cinématographiques.

POUR LES ECOLES PRATIQUES

La Chambre adopte ensuite sans débat le projet de loi ayant pour objet l'ouverture des crédits nécessaires à la création d'écoles pratiques de commerce et d'industrie ou écoles de métiers. Notamment 1 million 504.000 francs pour l'école de Douai et 1 million 533.000 francs pour celle de Dunkerque.

UN INTERPELLE

L'ordre du jour prévoit ensuite l'adoption des interpellations : 1. de M. Jaloux, sur le scandale de la liquidation des biens allemands en Alsace ; 2. de M. Lechaux, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour sauvegarder les intérêts de l'Etat et des Agriculteurs Français dans la gestion des Mines de Potosé acquises.

CONTRE LES EXPULSIONS

M. Arthur Levasseur obtient la mise à l'ordre du jour d'une séance exceptionnelle ce matin et sa proposition tendant à empêcher l'expulsion des locataires. Puis la séance fut levée.

L'œuvre de la Justice

Le parquet, représenté par MM. Cholet, procureur de la République; Langlard, juge d'instruction, et Nison, commissaire central, s'est rendu sur les lieux dans la soirée. Le corps de la rentière a été transporté à la morgue.

Qui et pourquoi ?

Jusqu'à présent, on croit que le vol est le mobile du crime, mais aucun meuble n'a été fracturé, ni foulé.

La maison de la rentière avait une assez mauvaise réputation et les soupçons semblent vouloir se porter dès à présent sur d'anciens locataires au courant des habitudes de la veuve Suaton.

Un crime de gamins

Château-sur-Saône, 23 décembre. — On vient d'arrêter à Crèches un mouton qui tenta, il y a quelque temps, d'assassiner Mme veuve Lecourtablaise par le vol. S'étant défendue énergiquement, elle avait réussi à mettre son agresseur en fuite.

Un expulsé récalcitrant

Orthez, 23 décembre. — Le nommé Paul Dornblides, refusant d'évacuer le logement qu'il occupait rue St-Pierre, à Orthez, s'est barricadé hier dans sa chambre et a tiré deux coups de feu sur les gendarmes requis pour l'expulser. Le brigadier Penon, grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital d'Orthez. Une balle atteignit également un jeune homme, qui a dû être hospitalisé à Pau. La gendarmerie a pris des mesures pour encerper la maison du forcené et le siège de la maison a continué toute la nuit.

Une fausse pauvresse

Elle se mourait de misère dans un galetas de Dunkerque

Une octogénaire de Dunkerque, Julie Nacke, demeurant 46, rue de Soubise, se mourait dans sa misère. On la transporta à l'hôpital où elle déclara se trouver sans ressources. Une visite fut faite au domicile de la pauvre. Au logis — un galetas d'une assez repoussante — on eut la surprise de mettre à jour outre 60 litres de rance russe une somme de 2.000 francs qui étaient dissimulés dans des boîtes en fer blanc !

La bigamie obligatoire

Mme Zelta Kerjis Kova, députée au Parlement tchéco-slovaque, a demandé, il y a quelque temps déjà, que la bigamie soit obligatoire pour les hommes qui n'ont pas atteint cinquante ans et, aujourd'hui, elle fait des conférences publiques pour défendre cette thèse.

AU CONGRES UNITAIRE

Paris, 23 décembre. — Le Congrès unitaire a adopté ce matin, une résolution commandant au bureau confédéral de réintégrer les exclus, de reconnaître la Fédération des cheministes groupant la majorité des syndicats, et de respecter l'autonomie des syndicats. Une délégation est allée porter ces desiderata à la C. G. T.

Une grève d'internes aux hospices de Limoges

Limoges, 23 décembre. — Les internes des Hospices de Limoges n'ayant pu obtenir le relèvement de l'indemnité mensuelle qui leur est allouée, ont quitté leur service ce matin. Ils sont au nombre de neuf.

Des femmes à poigne

L'une mit en fuite cinq bandits masqués

Dans la bruyère de Barle, près de la frontière hollandaise, se trouve une ferme surnommée "La Maison Rouge", habitée par la famille Cosckelbergh-Salieu. Au moment où la veuve allait se coucher avec ses enfants, cinq hommes masqués s'introduisirent dans la demeure par la porte et les tentèrent. La femme s'empara d'un revolver qu'elle cachait dans une armoire et fit feu sur ses agresseurs, qui s'enfuirent. Le parquet de Turnhout vient de se rendre sur les lieux.

Il y a deux ans, un même attentat s'est perpétré dans cette maison : un des fils fut alors grièvement blessé au bras droit. C'est également à coups de revolver que les cambrioleurs furent mis en fuite.

L'autre obligée à fuir un voleur assassin

Château-sur-Saône, 23 décembre. — On vient d'arrêter à Crèches un mouton qui tenta, il y a quelque temps, d'assassiner Mme veuve Lecourtablaise par le vol. S'étant défendue énergiquement, elle avait réussi à mettre son agresseur en fuite.

Un crime de gamins

Château-sur-Saône, 23 décembre. — On vient d'arrêter à Crèches un mouton qui tenta, il y a quelque temps, d'assassiner Mme veuve Lecourtablaise par le vol. S'étant défendue énergiquement, elle avait réussi à mettre son agresseur en fuite.

Il tuèrent pour le voler le patron de l'un d'eux

Manléon, 23 décembre. — Aux confins de la frontière franco-espagnole, un cultivateur M. Hado, demeurant Huard-Cize, a été tué d'un coup de fusil en pleine poitrine par son ancien domestique, Bertrand Tambourindigny, âgé de 18 ans.

Le jeune criminel fut arrêté au moment où il s'apprêtait à franchir la frontière. Il a fait des aveux et a invoqué qu'un gamin de 15 ans, Paul Sabalorié avait été son complice. Pendant que ce dernier faisait le guet sur la route, Tambourindigny abattait sa victime, puis tous deux fouillèrent ensuite la maison mais ne trouvèrent pas l'argent qu'ils convoitaient.

Chronique des Dommages de Guerre

A PROPOS DU DOMMAGE DIRECT

Une décision de justice qui a une portée considérable. L'article 2 de la loi du 17 avril 1919 épicé qu'il n'y a, pour le sinistré, ouverture à indemnité que lorsque le dommage causé est "certain, matériel et direct".

Une confrontation

Marseille, 23 décembre. — A la suite de reconnaissance de son bébé à la crèche où il avait été soigné, Mme Passoport a été informée par un de nos confrères à qui elle a déclaré :

" Je suis bien fatiguée. C'est un long voyage que je viens de faire. C'est la première fois que je vais si loin et tout ce qui est arrivé c'est la faute à mon père. "

Mme Passoport dit ensuite combien elle est heureuse de retrouver chez elle avec son petit enfant retrouvé. Elle parle de son futur mari :

" On va nous marier bientôt, dit-elle ; mardi prochain je serai chez nous, à Noeux-les-Mines, dans le Pas-de-Calais. Le papa sera content et ma mère aussi. "

Un enfant martyr

Sarrebourg, 23 décembre. — La gendarmerie a arrêté le nommé Jean Yung, 42 ans, ouvrier à Folsperville, et sa femme, née Madeleine Demmerle, accusées de mauvais traitements sur la personne d'un enfant né d'un premier mariage de Yung. Cet enfant, le petit Dominique, avait le corps couvert de cicatrices. Son père et sa belle-mère le frappent odieusement.

La marâtre, d'après les voisins qui l'ont dénoncée, avait même, à plusieurs reprises, tenté de noyer le pauvre petit.

L'armée belge

ELLE COMPTERA 113.000 HOMMES. Bruxelles, 23 décembre. — M. Dewasse, ministre de la Défense nationale, a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi fixant le contingent de l'armée pour 1922. Ce contingent sera de 113.000 hommes, y compris la division qui monte la garde au Rhin aux côtés des troupes françaises.

Le gentleman cambrioleur va être extradé

Bruxelles, 23 décembre. — Il est probable que Louis de Béjarry, arrêté à Amsterdam, il y a exactement deux mois, sur mandat de la justice belge, qui l'accuse d'être un des auteurs du pillage de la bijouterie Willemans, à Bruxelles, sera extradé d'ici peu.

Les assurances ont gagné leur procès

Le Conseil d'Etat a annulé l'ARRÊTE PREFECTORAL FONDANT UNE CAISSE DÉPARTEMENTALE. A la requête de l'Union départementale des Assureurs du Nord, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 31 janvier 1919, par lequel le Préfet du Nord a fondé et réglementé une Caisse départementale d'assurance populaire contre l'incendie, et en tant que de besoin, trois délibérations du Conseil général, en date des 1er mai, octobre et 5 décembre 1918, décidant la création de cette Caisse.

LA VENGEANCE D'UN GALANT

Deux femmes d'Auchel en ont été victimes

Jeudi, dans la soirée, un drame passionnel s'est déroulé rue d'Houdain, à Auchel. Les époux Dhiers avaient comme pensionnaire un ancien mineur, Marcel Lecocq, âgé de 32 ans, qui, s'étant épris de Mme Dhiers, avait fait à cette dernière des propositions qui furent repoussées.

Le mari, mis au courant par son épouse, congédia son pensionnaire. Lecocq partit alors à Paris, où il séjourna quelque temps. De retour à Auchel, il y rencontra rue d'Houdain Mme Dhiers, avec laquelle il voulut lier conversation. Econduit, le galant, qu'aveugla la colère, sortit un revolver et tira deux balles, qui atteignirent, au cou et dans le dos, celle qui restait insensible à son amour.

Mme Dhiers, effrayée, se sauva et alla se réfugier à l'éclairneur Cœugnet, suivie par Lecocq, qui continuait à tirer du revolver. Comme elle avait, dans sa précipitation, laissé la porte du débit ouverte, une belle alla frapper à la cuisine la fille du cambrioleur, Mlle Berthe Cœugnet.

Profitant alors de l'émotion produite par ce drame rapide, Lecocq prit la fuite dans la direction de Calonne-Ricourt, et parvint à s'échapper. Les victimes furent soignées par le docteur Boutillier. Celui-ci n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure que Mme Dhiers a dans le dos, la balle ayant peut-être touché le psoas.

Le parquet de Béthune, aussitôt informé, s'est transporté sur les lieux pour procéder à une enquête.

L'enfant volé de Noeux-les-Mines

Il assista blément à la noce de ses parents

Marseille, 23 décembre. — A la suite de reconnaissance de son bébé à la crèche où il avait été soigné, Mme Passoport a été informée par un de nos confrères à qui elle a déclaré :

" Je suis bien fatiguée. C'est un long voyage que je viens de faire. C'est la première fois que je vais si loin et tout ce qui est arrivé c'est la faute à mon père. "

Mme Passoport dit ensuite combien elle est heureuse de retrouver chez elle avec son petit enfant retrouvé. Elle parle de son futur mari :

" On va nous marier bientôt, dit-elle ; mardi prochain je serai chez nous, à Noeux-les-Mines, dans le Pas-de-Calais. Le papa sera content et ma mère aussi. "

Un enfant martyr

Sarrebourg, 23 décembre. — La gendarmerie a arrêté le nommé Jean Yung, 42 ans, ouvrier à Folsperville, et sa femme, née Madeleine Demmerle, accusées de mauvais traitements sur la personne d'un enfant né d'un premier mariage de Yung.

Cet enfant, le petit Dominique, avait le corps couvert de cicatrices. Son père et sa belle-mère le frappent odieusement.

La marâtre, d'après les voisins qui l'ont dénoncée, avait même, à plusieurs reprises, tenté de noyer le pauvre petit.

L'armée belge

ELLE COMPTERA 113.000 HOMMES. Bruxelles, 23 décembre. — M. Dewasse, ministre de la Défense nationale, a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi fixant le contingent de l'armée pour 1922. Ce contingent sera de 113.000 hommes, y compris la division qui monte la garde au Rhin aux côtés des troupes françaises.

Le gentleman cambrioleur va être extradé

Bruxelles, 23 décembre. — Il est probable que Louis de Béjarry, arrêté à Amsterdam, il y a exactement deux mois, sur mandat de la justice belge, qui l'accuse d'être un des auteurs du pillage de la bijouterie Willemans, à Bruxelles, sera extradé d'ici peu.

Les assurances ont gagné leur procès

Le Conseil d'Etat a annulé l'ARRÊTE PREFECTORAL FONDANT UNE CAISSE DÉPARTEMENTALE. A la requête de l'Union départementale des Assureurs du Nord, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 31 janvier 1919, par lequel le Préfet du Nord a fondé et réglementé une Caisse départementale d'assurance populaire contre l'incendie, et en tant que de besoin, trois délibérations du Conseil général, en date des 1er mai, octobre et 5 décembre 1918, décidant la création de cette Caisse.

Un enfant martyr

Sarrebourg, 23 décembre. — La gendarmerie a arrêté le nommé Jean Yung, 42 ans, ouvrier à Folsperville, et sa femme, née Madeleine Demmerle, accusées de mauvais traitements sur la personne d'un enfant né d'un premier mariage de Yung.

L'armée belge

ELLE COMPTERA 113.000 HOMMES. Bruxelles, 23 décembre. — M. Dewasse, ministre de la Défense nationale, a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi fixant le contingent de l'armée pour 1922. Ce contingent sera de 113.000 hommes, y compris la division qui monte la garde au Rhin aux côtés des troupes françaises.

Le gentleman cambrioleur va être extradé

Bruxelles, 23 décembre. — Il est probable que Louis de Béjarry, arrêté à Amsterdam, il y a exactement deux mois, sur mandat de la justice belge, qui l'accuse d'être un des auteurs du pillage de la bijouterie Willemans, à Bruxelles, sera extradé d'ici peu.

Les assurances ont gagné leur procès

Le Conseil d'Etat a annulé l'ARRÊTE PREFECTORAL FONDANT UNE CAISSE DÉPARTEMENTALE. A la requête de l'Union départementale des Assureurs du Nord, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 31 janvier 1919, par lequel le Préfet du Nord a fondé et réglementé une Caisse départementale d'assurance populaire contre l'incendie, et en tant que de besoin, trois délibérations du Conseil général, en date des 1er mai, octobre et 5 décembre 1918, décidant la création de cette Caisse.